TABLEAU RECAPITULATIF DU PERSONNEL ELIGIBLE AU TRANSFERT

Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011
Annexe I à l'article 7 - En vigueur étendu - Modifié par avenant n°12 du 17 juillet 2018 - art.1er

Reprise du personnel

Agent	Lieux d'affectation	Temps de travail Temps plein, temps partiel...	Ancienneté Tranches indicatives : <2 ans 2 à 5 ans >5 ans	Observation
N°1	AVIGNON	Temps partiel	>5	Salarié protégé
N°2	AVIGNON	Temps partiel	>5	
N°3	AVIGNON	Temps partiel	>5	
N°4	AVIGNON	Temps partiel	>5	Salarié protégé
N°5	AVIGNON	Temps partiel	2 à 5	
N°6	CARPENTRAS	Temps partiel	2 à 5	
N°7	CARPENTRAS	Temps partiel	>5	Salarié protégé
N°8	CAVAILLON	Temps partiel	2 à 5	
N°9	CAVAILLON	Temps partiel	>5	Salarié protégé
N°10				

Le présent marché est susceptible de donner lieu à une reprise du personnel conformément à la convention collective applicable

Les informations relatives au personnel sont communiquées à titre indicatif sur la base des éléments transmis par le titulaire sortant. Elles n'engagent pas la responsabilité du pouvoir adjudicateur. Les candidats sont invités à en tenir compte dans l'élaboration de leur offre.